

DÉCRET D'APPLICATION DE L'ARTICLE 29 DE LA LOI ÉNERGIE CLIMAT : INFORMATIONS ESG INVESTISSEUR - 31.12.2021

I. DÉMARCHÉ GÉNÉRALE SUR LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG

A. Aspects généraux

Nous sommes convaincus que la prise en compte de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG), associée à l'analyse de critères financiers dans le choix d'investissement :

- permet une évaluation plus exhaustive des opportunités et du niveau de risque car les entreprises les plus responsables ont une meilleure maîtrise de leurs risques à long terme ;
- contribue, grâce à une politique d'influence par le vote et le dialogue, à l'amélioration des pratiques des entreprises ;
- est essentielle pour une performance durable sur le long terme.

Ecofi distingue **l'analyse de la performance ESG** des entreprises, les **controverses** auxquelles elles font face et l'implication dans des **secteurs sensibles**.

i. Processus ISR

Le **processus IMPACT ISR** d'Ecofi se déroule en 3 temps :

- Exclusions sectorielles et des paradis fiscaux ;
- Sélection des émetteurs au regard de leur performance ESG ;
- Gestion des émetteurs controversés.



Le processus ISR est appliqué à **100% des fonds ouverts**¹ d'Ecofi à travers 3 niveaux d'intensité ISR qui excluent respectivement environ 60%, 40% et 20% de l'univers d'analyse ESG monde. Les détails concernant le processus ISR sont disponibles dans le [Code de Transparence](#).

Ecofi contrôle le respect des filtres ISR dans ses fonds à travers 3 niveaux de contrôle, dont le service conformité.

¹100% ISR selon la méthodologie d'ECOFI (hormis un fonds indexé).
Parmi ces fonds, 12 OPC ont aussi obtenu le Label ISR d'Etat.

ii. Exclusions sectorielles et des paradis fiscaux

Le processus ISR exclut les entreprises impliquées dans les secteurs suivants :

- les **jeux d'argent**. Ecofi exclut les sociétés réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires dans ce secteur.
- la production de **tabac**. Ecofi exclut les sociétés impliquées dès le premier euro de chiffre d'affaires.
- L'extraction de charbon et la production d'énergie liée au **charbon**. Ecofi exclut les sociétés réalisant plus de 5 % de leur chiffre d'affaires dans ce secteur.
- L'extraction de pétrole, le raffinage et la production d'énergie liée au **pétrole** ; Ecofi exclut les sociétés réalisant plus de 50 % de leur chiffre d'affaires dans ce secteur.
- L'extraction de 6 catégories d'**énergies fossiles non conventionnelles** : sables bitumineux / schiste argileux, forage en Arctique, offshore très profond, méthane de houille / gaz de houille, hydrates de méthane, pétrole / gaz par fracturation hydraulique. Ecofi exclut les sociétés impliquées dès le premier euro de chiffre d'affaires.
- La production de 9 catégories d'**armes controversées** (bombes à sous-munitions, mines anti-personnel, armes d'uranium appauvri, armes chimiques, armes de fragments non-déTECTABLES, armes incendiaires, armes au laser aveuglantes, armes biologiques, armes à phosphore blanc). Ecofi exclut les sociétés impliquées dès le premier euro de chiffre d'affaires.

Le niveau d'implication des sociétés dans les secteurs exclus est analysé à travers la recherche de Vigeo Eiris.

Ecofi exclut de l'ensemble de ses investissements directs dans ses fonds ouverts les émetteurs dont le siège social est enregistré dans un **paradis fiscal**, de même que les émissions souveraines de ces paradis fiscaux.

En cohérence avec la politique de son actionnaire, le Crédit Coopératif, Ecofi s'appuie sur deux référentiels pour définir un paradis fiscal :

- la liste des Etats et Territoires non Coopératifs (ETNC) fixée par décret (238-0 A du CGI) ;
- le classement de l'ONG Tax for Justice Network pour les pays dont le score d'opacité est supérieur à 65.

Au total cette liste est constituée de **71 pays**².

iii. Sélection des émetteurs au regard de leur performance ESG

L'analyse de la performance ESG des entreprises est principalement fondée sur les critères d'évaluation utilisés par Vigeo Eiris. Notre univers d'investissement est constitué de plus de 4800 entreprises dans le monde.

Nous avons choisi d'équ pondérer le poids des 3 domaines Environnement, Social et Gouvernance dans la note finale ESG (de 0 à 10) qu'Ecofi attribue aux entreprises.

La note finale ESG, calculée selon la Méthode **I-Score**, permet de surpondérer les impacts réels plutôt que les discours des entreprises ainsi que 4 critères à fort impact ESG de la Touche Ecofi

Seuls sont présentés ci-dessous les critères génériques globaux évalués pour l'ensemble des entreprises.

² A l'exception de la Suisse et de Hong-Kong quand les entreprises y ont situé leur siège social pour des raisons historiques et géographiques et non pas fiscales.

 <p>Environnement (23,3%)</p>	<p>Les critères environnementaux évalués sont variés, et prennent en considération tant les politiques de prévention mises en œuvre, que leur respect effectif. Les critères génériques évalués pour le pilier environnemental sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● la définition de la stratégie environnementale et d'éco-conception ; ● la prise en compte des risques de pollutions et d'accidents ; ● l'offre de produits et de services verts ; ● la prévention des risques d'atteinte à la biodiversité ; ● la maîtrise des impacts sur l'air ; ● la maîtrise et l'amélioration de la gestion des déchets ; ● la maîtrise des niveaux de pollutions locales ; ● la maîtrise des impacts liés à la distribution/ transport ; ● la maîtrise des impacts liés à l'utilisation et à l'élimination du produit ou du service.
 <p>Social (23,3%)</p>	<p>Les critères sociaux évalués prennent en considération les questions de respect des droits humains, de gestion des ressources humaines mais aussi les engagements sociaux pris par l'entreprise. Les critères génériques évalués pour le pilier social sont les suivants.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Concernant le respect des droits humains : <ul style="list-style-type: none"> ● le respect des droits fondamentaux et la prévention des atteintes à ces droits ; ● le respect de la liberté syndicale et du droit de négociation collective ; ● la non-discrimination et la promotion de l'égalité des chances ; ● l'élimination des formes de travail proscrites. ● Concernant la gestion des ressources humaines : <ul style="list-style-type: none"> ● la promotion du dialogue social ; ● la promotion de la participation des salariés ; ● la promotion des choix individuels de carrière et de l'employabilité ; ● la gestion maîtrisée des restructurations ; ● la qualité des systèmes de rémunération ; ● l'amélioration des conditions de santé-sécurité ; ● le respect et l'aménagement du temps de travail. ● Concernant l'engagement sociétal : <ul style="list-style-type: none"> ● les engagements en faveur du développement économique et social du territoire d'implantation ; ● la prise en compte de l'impact sociétal attaché aux produits/services développés par l'entreprise ; ● les contributions de l'entreprise à des causes d'intérêt général.

 <p>Gouvernance (23,3%)</p>	<p>Les critères de gouvernances évalués concernent la gestion interne de l'entreprise mais aussi son comportement plus général sur les marchés, certaines problématiques concernant aussi les piliers Environnementaux et Sociaux. Les critères génériques de gouvernance étudiés sont les suivants.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Concernant la gouvernance d'entreprise : <ul style="list-style-type: none"> ● l'équilibre des pouvoirs et l'efficacité du Conseil d'administration ; ● l'audit de mécanismes de contrôle ; ● les droits des actionnaires ; ● la rémunération des dirigeants. ● Concernant les comportements sur les marchés : <ul style="list-style-type: none"> ● la sécurité du produit ; ● l'information des clients ; ● l'orientation des contrats ; ● la coopération durable avec les fournisseurs ; ● l'intégration des facteurs environnementaux dans la chaîne d'approvisionnement ; ● l'intégration des facteurs sociaux dans la chaîne d'approvisionnement ; ● la prévention de la corruption ; ● la prévention des pratiques anti-concurrentielles ; ● la transparence et l'intégrité des stratégies et des pratiques d'influence
 <p>La « Touche Ecofi » (30%)</p>	<p>La « Touche Ecofi », renforce le poids des critères ESG proches de nos valeurs qui ont pour nous un fort impact ESG:</p> <ul style="list-style-type: none"> ● l'égalité homme-femme, ● l'équilibre des pouvoirs, ● les relations avec les clients et avec les fournisseurs, ● la responsabilité fiscale.
 <p>Surpondération des critères quantitatifs</p>	<p>Si les systèmes de prévention des risques sont cruciaux, Ecofi considère que les critères quantitatifs sont mieux à même de rendre compte de l'efficacité des systèmes mis en œuvre. Aussi, pour chacun des critères ESG, Ecofi opère une surpondération des critères quantitatifs.</p> <p><i>Exemple : le taux d'accidents pour mille employés (quantitatif) rend mieux compte de l'efficacité ou non des politiques internes de prévention des risques d'accident (qualitatif).</i></p>

Les fonds ISR d'Ecofi intègrent l'intensité carbone, calculée avec les émissions scope 1, 2 et 3, parmi les objectifs de la gestion, en étant systématiquement inférieure à celle de leur univers ESG.

iv. Gestion des émetteurs controversés

Les controverses ESG auxquelles font face les entreprises recouvrent, par exemple, les accidents industriels, les pollutions, les condamnations pour corruption, le blanchiment d'argent ou les pratiques anticoncurrentielles, les allégations en matière d'information des clients, les incidents en matière de sécurité des produits.

Les controverses sont évaluées par Ecofi sur une échelle de 1 (controverse faible) à 5 (controverse importante) en fonction de leur impact et sur la base de 3 critères :

- gravité ;
- fréquence ;
- réaction de l'entreprise.

L'univers de notation de Vigeo Eiris permet d'avoir accès aux notations de controverses d'environ 11 000 émetteurs.

Ecofi retravaille les données fournies par Vigeo Eiris à travers sa propre méthodologie interne, qui considère la réaction de l'entreprise comme plus importante que la fréquence : notre méthodologie pénalise donc les sociétés qui, même si elles ont été impliquées dans peu de controverses, n'ont pas montré de volonté de s'améliorer.

En outre, afin de permettre à Ecofi de garder son indépendance vis-à-vis des notations que lui fournit Vigeo Eiris, nous avons mis en place un **Comité controversé**. Ce dernier analyse la validité des notations controversées fournies par l'agence de notation et fonde ses analyses sur la recherche fournie par le département ISR. Le Comité controversé est composé du Président du Directoire, du Directeur général, du Directeur de la conformité et du contrôle interne ainsi que du Directeur des risques.

v. Le reporting d'impact

Ecofi publie pour ses fonds ISR un reporting d'impact mensuel qui contient un certain nombre d'informations comme la note ESG globale du fonds, la note ESG des 5 principales entreprises en portefeuille et la performance du portefeuille sur les 6 indicateurs d'impact ESG suivants :

- **Environnement**
 - Intensité et empreinte carbone (émissions de GES scope 1, 2 et 3)
 - Alignement avec le scénario climatique 1,5°C (SDS – Sustainable Development Scenario) d'ici 2050
- **Social / Droits de l'Homme**
 - Variation d'effectifs
 - Parité H/F
- **Gouvernance**
 - Partage de la valeur économique
 - Responsabilité fiscale

B. Contenu, fréquence et moyens d'information des clients sur les critères ESG

Informations disponibles sur les sites Internet d'Ecofi et du Crédit Coopératif		Mise à jour
Site Ecofi		
Informations générales sur la gestion ISR	Présentation générale de notre gestion ISR et solidaire Codes de transparence pour les fonds ISR Liste des OPC ISR	Annuelle
Vote et engagement	Rapport de vote et de dialogue Politique d'engagement	Annuelle
Reporting extra-financier	Actualités ISR ou solidaires (focus sur les entreprises les mieux notées, note ISR du portefeuille, indicateurs d'impact ESG) Exemple : Epargne Ethique Actions	Mensuel
Descriptif du fonds	Exemple : Epargne Ethique Flexible	En cas d'évolution du processus

DICI du fonds	Exemple : Epargne Ethique Obligations	En cas d'évolution du processus
Calcul de la performance financière	Indiquer le nom d'un fonds dans « Rechercher un OPC » puis cliquer sur l'onglet « Performance » Exemple : Ecofi Enjeux Futurs	Quotidienne
Historique des valeurs liquidatives	Indiquer le nom d'un fonds dans « Rechercher un OPC » puis cliquer sur « Télécharger les VLs » à partir de l'onglet « Performance »	Quotidienne
Site du Crédit Coopératif		
Epargne et Placement	Dans « Epargner et placer » dans l'espace client	En cas d'évolution du processus

C. Liste des OPC prenant en compte des critères ESG

Ecofi gère 78 fonds ISR pour un montant total de **6,03 milliards d'euros** (au 31 décembre 2021), qui correspond à 51 fonds ouverts, 3 fonds dédiés, 12 mandats, 7 FPS et 5 FCPE dédiés. Il s'agit de fonds actions, multi-actifs, obligataires et monétaires, dont certains sont également solidaires.

Le processus ISR est appliqué à **100% des fonds ouverts d'Ecofi** (hors fonds à gestion déléguée et fonds indexés). La majorité des mandats et des fonds dédiés gérés sont également ISR.

Fonds	ISIN	Stratégies ISR dominante (lère) et complémentaires	Classe d'actifs principale	Encours au 31/12/2021	Intensité ISR (détails au par. 4)	Classification SFDR*
AGIR AVEC LA FONDATION ABBE PIERRE	FR0010626184	Impact investing, Sélection ESG (best in universe), Exclusion, Engagement	Multi-actifs	8 564 637	3	8
AGIR FONDATION POUR LA RECHERCHE MEDICALE (Part de Choix Solidaire)	FR0010576215	Impact investing, Sélection ESG (best in universe), Exclusion, Engagement	Multi-actifs	156 810	3	8
BTP TRESORERIE	FR0000293698	Sélection ESG (best in universe), Exclusion, Engagement	Monétaire	2 944 983 728	1	8
CCFD - TERRE SOLIDAIRE FAIM & CLIMAT (Part d'Ecofi Agir pour le Climat)	FR0013381720	Thématiques ESG, Impact Investing, Sélection ESG (best in universe), Exclusion, Engagement	Multi-actifs	871 033	2	9
CHOIX RESPONSABLE AUDACE	FR0010878744	Impact investing, Sélection ESG (best in universe), Exclusion, Engagement	Actions des pays de la zone Euro	3 508 754	3	8
CHOIX RESPONSABLE CLIMAT	FR0010878678	Thématiques ESG, Impact Investing, Sélection ESG (best in universe), Exclusion, Engagement	Multi-actifs	2 494 487	2	9
CHOIX RESPONSABLE ENGAGEMENT	FR0010878686	Impact investing, Sélection ESG (best in universe), Exclusion, Engagement	Multi-actifs	860 115	3	8
CHOIX RESPONSABLE EVOLUTIF	FR0010878710	Sélection ESG (best in universe), Exclusion, Engagement	Multi-actifs	547 513	3	8
CHOIX RESPONSABLE MONETAIRE	FR0011160563	Sélection ESG (best in universe), Exclusion, Engagement	Monétaire	543 764	3	8

CHOIX RESPONSABLE PERENNITE	FR0010897926	Sélection ESG (best in universe), Exclusion, Engagement	Obligations et autres titres de créances internationaux	1 364 526	2	8
CHOIX RESPONSABLE PRUDENCE	FR0010878736	Impact investing, Sélection ESG (best in universe), Exclusion, Engagement	Obligations et autres titres de créances libellés en euro	2 812 279	3	8
CHOIX SOLIDAIRE	FR0010177899	Impact investing, Sélection ESG (best in universe), Exclusion, Engagement	Multi-actifs	147 846 681	3	8
CONFIANCE SOLIDAIRE	FR0010515601	Impact investing, Sélection ESG (best in universe), Exclusion, Engagement	Obligations et autres titres de créances libellés en euro	46 662 637	3	8
CREDIT COOPERATIF AGIR UNICEF <i>(Part de Choix Solidaire)</i>	FR0010222281	Impact investing, Sélection ESG (best in universe), Exclusion, Engagement	Multi-actifs	1 710 015	3	8
ECOFI ACTIONS RENDEMENT EURO	FR0010199091	Sélection ESG (best in universe), Exclusion, Engagement	Actions zone euro	15 273 245	1	8
ECOFI ACTIONS US	FR0000990848	Sélection ESG (best in universe), Exclusion, Engagement	Actions internationales	6 964 604	1	8
ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT	FR0010642280	Thématiques ESG, Impact Investing, Sélection ESG (best in universe), Exclusion, Engagement	Multi-actifs	55 919 572	2	9
ECOFI ANNUEL	FR0007462833	Sélection ESG (best in universe), Exclusion, Engagement	Obligations et autres titres de créances libellés en euro	196 617 638	1	8
ECOFI AVENIR PLUS	FR0007082359	Sélection ESG (best in universe), Exclusion, Engagement	Actions zone Euro	17 270 789	1	8
ECOFI BTP 21	FR0013058096	Sélection ESG (best in universe), Exclusion, Engagement	Fonds à formule	15 144 157	2	8
ECOFI CONVERTIBLES EURO	FR0010191908	Sélection ESG (best in universe), Exclusion, Engagement	Obligations et autres titres de créances libellés en euro	134 011 707	1	8
ECOFI CONVICTIONS MONDE	FR0000973562	Sélection ESG (best in universe), Exclusion, Engagement	Actions internationales	28 014 645	1	8
ECOFI ENJEUX FUTURS	FR0010592022	Thématiques ESG, Sélection ESG (best in universe), Exclusion, Engagement	Actions internationales	341 945 132	1	9
ECOFI ENTREPRISES	FR0013252053	Sélection ESG (best in universe), Exclusion, Engagement	Obligations et autres titres de créances libellés en euro	56 584 537	1	8
ECOFI HIGHYIELD	FR0010986919	Sélection ESG (best in universe), Exclusion, Engagement	Obligations et autres titres de créances libellés en euro	14 010 810	1	8
ECOFI IA RESPONSABLE	FR0013417565	Sélection ESG (best in universe), Exclusion, Engagement	Actions zone Euro	15 471 806	1	8
ECOFI ISR 21	FR0013058070	Sélection ESG (best in universe), Exclusion, Engagement	Fonds à formule	2 157 393	2	8
ECOFI OBLIGATIONS INTERNATIONALES	FR0007381983	Sélection ESG (best in universe), Exclusion	Obligations et autres titres de créances libellés en internationaux	20 794 814	2	8
ECOFI OPPORTUNITES 360	FR0007455894	Sélection ESG (best in universe), Exclusion, Engagement	Multi-actifs	77 655 427	1	8
ECOFI OPTIM 12 MOIS	FR0010793778	Sélection ESG (best in universe), Exclusion, Engagement	Obligations et autres titres de créances libellés en euro	75 091 839	1	8
ECOFI OPTIM 26	FR0011316728	Sélection ESG (best in universe), Exclusion, Engagement	Obligations et autres titres de créances libellés en euro	84 101 998	1	8
ECOFI OPTIM VARIANCE	FR0011161207	Sélection ESG (best in universe), Exclusion, Engagement	Actions zone Euro	39 514 298	1	8

ECOFI PATRIMOINE	FR0011504224	Sélection ESG (best in universe), Exclusion, Engagement	Multi- actifs	31 815 913	1	8
ECOFI PREMIERE MONETAIRE	FR0010075044	Sélection ESG (best in universe), Exclusion	Monétaire	5 515 533	1	8
ECOFI QUANT OBLIGATIONS	FR0007465075	Sélection ESG (best in universe), Exclusion	Obligations et autres titres de créances libellés en euro	12 240 201	1	8
ECOFI TAUX VARIABLE	FR0011045137	Sélection ESG (best in universe), Exclusion, Engagement	Obligations et autres titres de créances libellés en euro	43 041 106	1	8
ECOFI TRAJECTOIRES DURABLES	FR0010214213	Thématiques ESG, Sélection ESG (best in universe), Exclusion, Engagement	Actions zone Euro	60 902 603	1	9
EPARGNE ETHIQUE ACTIONS	FR0000004970	Sélection ESG (best in universe), Exclusion, Engagement	Actions zone Euro	33 390 968	3	8
EPARGNE ETHIQUE FLEXIBLE	FR0000097560	Sélection ESG (best in universe), Exclusion, Engagement	Multi- actifs	21 306 842	3	8
EPARGNE ETHIQUE MONETAIRE	FR0011048537	Sélection ESG (best in universe), Exclusion, Engagement	Monétaire	141 369 359	3	8
EPARGNE ETHIQUE OBLIGATIONS	FR0010466037	Sélection ESG (best in universe), Exclusion, Engagement	Obligations et autres titres de créances libellés en euro	72 024 065	3	8
EPARGNE SOLIDAIRE	FR0007413091	Impact Investing, Sélection ESG (best in universe), Exclusion, Engagement	Obligations et autres titres de créances libellés en euro	6 773 116	3	8
FAIM ET DEVELOPPEMENT AGIR CCFD	FR0010627232	Impact Investing, Sélection ESG (best in universe), Exclusion, Engagement	Obligations et autres titres de créances libellés en euro	2 762 712	3	8
FAIM ET DEVELOPPEMENT EQUILIBRE	FR0007048327	Impact investing, Sélection ESG (best in universe), Exclusion, Engagement	Multi- actifs	10 842 097	3	8
FAIM ET DEVELOPPEMENT SOLIDARITE	FR0007052154	Impact investing, Sélection ESG (best in universe), Exclusion, Engagement	Obligations et autres titres de créances libellés en euro	18 199 426	3	8
FONDATION TERRE SOLIDAIRE-TRANSITION POUR CLIMAT <i>(Part d'Ecofi Agir pour le Climat)</i>	FR0013381738	Thématiques ESG, Impact Investing, Sélection ESG (best in universe), Exclusion, Engagement	Multi- actifs	270 325	2	9
FRUCTI AGIR UNICEF <i>(Part de Choix Solidaire)</i>	FR0010510123	Impact Investing, Sélection ESG (best in universe), Exclusion, Engagement	Obligations et autres titres de créances internationaux	27 762	3	8
FRUCTI CHOIX SOLIDAIRE <i>(Part de Choix Solidaire)</i>	FR0010510115	Impact Investing, Sélection ESG (best in universe), Exclusion, Engagement	Obligations et autres titres de créances internationaux	32 758	3	8
PLB <i>(Part d'Ecofi Patrimoine)</i>	FR0013517265	Sélection ESG (best in universe), Exclusion, Engagement	Multi- actifs	439 265	1	8
SPIRICA <i>(Part d'Ecofi Patrimoine)</i>	FR0013508181	Sélection ESG (best in universe), Exclusion, Engagement	Multi- actifs	1 485 626	1	8
TENOR <i>(Part d'Ecofi Patrimoine)</i>	FR0013407327	Sélection ESG (best in universe), Exclusion, Engagement	Multi- actifs	2 241 671	1	8
FONDS DEDIES ISR (3)				9 839 433		
MANDATS ISR (12)				632 115 876		
FPS ISR (7)				194 186 272		
FCPE DEDIES ISR (5)				361 466 799		

$$\frac{\text{Encours OPC ISR}}{\text{encours de la totalité des OPC ouverts}} = 100\%$$

$$\frac{\text{Encours OPC ISR}}{\text{encours de la totalité des encours}} = 82\%$$

*Focus Doctrine AMF

Tous les fonds ISR d'Ecofi cités dans le présent document respectent les critères prévus par l'approche « *Significative et engageante* » de la Doctrine ISR de l'AMF (2020-03), à l'exception du fonds Ecofi High Yield, classé dans la catégorie « *Approche non significativement engageante* », également prévue par la Doctrine.

*Focus Règlement SFDR

En ligne avec le règlement UE 2019/2088 SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), finalisé à établir des règles harmonisées dans l'Union Européenne pour les acteurs financiers en matière de durabilité, Ecofi a classé ses fonds dans 2 catégories :

- Produits « Article 8 » : produits qui promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales ;
- Produits « Article 9 » : produits avec un objectif environnemental et/ou social.

Selon l'interprétation d'Ecofi, ses fonds ISR, qui appliquent le processus ISR décrit dans le présent Code, sont à considérer comme « Article 8 ».

Les fonds ISR et thématiques (Ecofi Enjeux Futurs, Ecofi Trajectoires Durables, Ecofi Agir pour le Climat), sont à considérer comme « Article 9 », car ils investissent dans des émetteurs, conformes au processus ISR d'Ecofi mais aussi développant des solutions et des produits en ligne avec les thèmes du développement durable.

D. Prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le processus de prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion par les entités

Le processus ISR est appliqué à 100% des fonds ouverts d'Ecofi (hors fonds à gestion déléguée et fonds indexés). La majorité des mandats et des fonds dédiés gérés sont également ISR. Au 31.12.2021, le rapport entre les encours des fonds ISR et les encours totaux sous gestion (en intégrant les mandats, fonds dédiés, fonds à gestion déléguée, fonds indexés), est de 82 %.

Ecofi propose systématiquement l'application de son processus IMPACT ISR à tous les clients des nouveaux mandats et aux clients des fonds fermés qui jusqu'à aujourd'hui n'ont pas souhaité adopter un filtre ESG. Cette démarche est menée par Ecofi à travers la collaboration des départements commercial et ISR.

Ecofi n'a pas formalisé une politique de prises en compte des critères ESG dans le processus de décision pour l'attribution de nouveaux mandat de gestion mais compte en mettre une en place à termes.

[Pour plus de précision sur le sujet, se reporter au point IX « Plan d'amélioration ».](#)

E. Adhésions chartes, codes, initiatives, labels ESG

Labels



Un fonds d'Ecofi, Ecofi Agir pour le Climat, est labellisé selon le standard **Greenfin**, après le processus de labellisation de Novethic. Le Label Greenfin est soutenu par le Ministère de la Transition écologique et fondé sur une taxonomie verte précise et exigeante, tant pour la partie actions que pour la partie obligataire.



9 fonds d'Ecofi, Epargne Ethique Actions, Epargne Ethique Monétaire, Epargne Ethique Flexible, Epargne Ethique Obligations, Choix Solidaire, Ecofi Enjeux Futurs, Ecofi Agir pour le Climat, Ecofi Trajectoires Durables et BTP Trésorerie, sont conformes au référentiel du label ISR, à la suite du processus de labellisation d'EY. Le Label ISR est soutenu par le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance est fondé sur un cahier des charges précis et exigeant.



19 OPC d'Ecofi sont labélisés **Finansol**, **14 fonds ouverts** (Agir avec la Fondation Abbé Pierre, Choix Solidaire, Choix Responsable Climat, Choix Responsable Prudence, Choix Responsable Engagement, Confiance Solidaire, Crédit Coopératif Agir UNICEF, Ecofi Agir pour le Climat, CCFD-Terre Solidaire Faim & Climat, Ecofi Contrat Solidaire, Epargne Solidaire, Faim et Développement Agir CCFD, Faim et Développement Equilibre, Faim et Développement Solidarité) **et 5 fonds dédiés**.

Ecofi est également active dans la promotion d'une finance responsable à travers la participation à plusieurs réseaux d'investisseurs. Ecofi est membre des réseaux suivants.

- Le **Forum pour l'Investissement Responsable** (FIR) a été créé en 2001 à l'initiative de gestionnaires de fonds, de spécialistes de l'analyse sociale et environnementale, de consultants, de syndicalistes, d'universitaires, de citoyens et d'investisseurs dans le but de promouvoir l'Investissement Socialement Responsable (ISR) en France.
- Les **Principes pour l'Investissement Responsable** ont été créés en 2007 par un groupe d'investisseurs institutionnels mondiaux à l'initiative de Monsieur Kofi Annan. Les PRI sont partenaires du pacte mondial des Nations-Unies ainsi que de l'Initiative Finance du Programme des Nations-Unies pour l'Environnement (UNEP-FI). Les 6 principes visent à inciter les investisseurs à intégrer des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance à leurs décisions d'investissement. Ecofi est signataire des PRI depuis 2009.
- **Shareholders for Change** (SfC) est un réseau d'investisseurs européens ayant pour vocation de dialoguer avec les sociétés pour améliorer leurs pratiques de responsabilité sociale et leurs relations avec les parties prenantes, en termes de transparence et de performance.
- Le **CDP** est une association d'investisseurs institutionnels qui a pour objectif d'éclairer les décisions d'investissement de ses membres en les informant sur les conséquences pour les entreprises de la « contrainte carbone » et du changement climatique. Le CDP interroge annuellement les entreprises sur leur politique de lutte contre le changement climatique, leurs émissions de gaz à effet de serre, leur consommation d'énergie ainsi que leur utilisation de la ressource en eau.
- La **Fondation Access to Medicine** est une ONG internationale, basée aux Pays-Bas, et dédiée à l'amélioration de l'accès aux soins et aux médicaments dans les pays en développement. La Fondation publie l'indice « Access to Medicine Index », qui classe chaque année les groupes pharmaceutiques en fonction de leurs efforts pour améliorer l'accès global aux médicaments.
- **Ethique & Investissement** : l'Association Ethique et Investissement a été fondée en 1983 par des économistes de congrégations religieuses. Elle s'adresse à toute personne - particulier ou organisation - soucieuse d'exercer sa responsabilité d'investisseur et d'actionnaire. Son objet est de promouvoir l'éthique dans les placements financiers par la prise en compte de critères ESG.
- **Climate Action 100+** : Lancée en 2017, l'initiative Climate Action 100+ se donne pour mission d'inciter les sociétés à mieux prendre en compte les risques et les opportunités liés à la transition énergétique. Les investisseurs de l'initiative demandent aux entreprises d'améliorer leur gouvernance sur le changement climatique, de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et de renforcer leur communication liée au climat. Ecofi est membre de Climate Action 100+.
- **SFAF et AFG**. Ecofi participe à la Commission ESG et Impact Investing de la SFAF (Société française des analystes financiers) et au Comité IR et à la Plénière investissement responsable de l'AFG (Association française de la gestion financière).

II. MOYENS INTERNES POUR CONTRIBUER A LA TRANSITION

A. Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la stratégie d'investissement

A. Description des ressources humaines

L'équipe qui s'occupe de développer les politiques ISR est le Département du développement éthique et solidaire, composé par 5 personnes et assisté annuellement par 2 personnes en contrat d'alternance ou de stage.

Tous les départements d'Ecofi sont impliqués dans l'ISR. Les départements les plus concernés sont la Gestion, le Développement, la Conformité, la Communication, le Middle office et le Juridique. Les 15 gérants d'Ecofi gèrent des fonds ISR. 10 collaborateurs analystes et gérants sont dédiés à l'ISR en équivalent temps plein.

	<p><i>François Lett</i> <i>Directeur du développement éthique et solidaire</i> <i>E-mail : francois.lett@ecofi.fr</i></p>
	<p><i>Cesare Vitali</i> <i>Responsable de la recherche ESG et du développement ISR</i> <i>E-mail : cesare.vitali@ecofi.fr</i></p>
	<p><i>Guillaume de Vauxmoret</i> <i>Responsable de l'analyse solidaire</i> <i>E-mail : guillaume.de-vauxmoret@ecofi.fr</i></p>
	<p><i>Marie-José Dechaud</i> <i>Analyste éthique</i> <i>E-mail : marie-jose.dechaud@ecofi.fr</i></p>
	<p><i>Alienor Legendre</i> <i>Analyste éthique</i> <i>E-mail : alienor.legendre@ecofi.fr</i></p>

B. Description des ressources techniques

La recherche ISR d'Ecofi s'appuie sur les analyses et notations ESG de l'agence **Vigeo Eiris**. Nous utilisons les résultats de Vigeo Eiris comme matière première pour réaliser notre propre évaluation de la performance ESG des entreprises et Etats dans lesquels nous souhaitons investir. Pour effectuer l'analyse ESG des entreprises, l'équipe ISR s'appuie également sur :

- les **données publiées par les entreprises elles-mêmes** : documents de référence, rapports annuels et de développement durable, site internet, etc. ;
- les **rencontres avec le management des entreprises** au cours d'évènements organisés à destination des investisseurs, de leurs assemblées générales, et de dialogues directs réalisés par Ecofi ;
- la **recherche ISR d'autres prestataires externes** :
 - fournisseurs de données : ISS ESG, CDP et Thomson Reuters ;
 - agences de vote et d'analyse de la gouvernance des entreprises : **Proxinvest** pour la France, **ECGS** pour l'Europe et **ISS** pour le monde hors Europe ;
 - sociétés de bourse (Natixis, Oddo BHF SCA, Exane, Kepler Cheuvreux, etc.).

Tous les gérants et les analystes d'Ecofi ont accès à l'ensemble des éléments d'analyse ESG afin qu'ils puissent les prendre en compte dans leurs décisions d'investissement. Grâce à une base de données propriétaire permettant de donner un accès aux scores ESG et aux indicateurs d'impact, les gérants peuvent améliorer la compréhension des risques et opportunités liés à chaque émetteur. Les gérants des fonds ISR doivent respecter les critères ESG prévus par le processus ISR.

En 2021, le budget d'Ecofi alloué au recours à des fournisseurs externes de données et d'analyses ESG s'est élevé à environ 275 K€ HT. A fin 2021, Ecofi gère 7,34 milliards d'euros d'encours. Les ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la stratégie d'investissement

représentait ainsi 0,014 % des encours totaux d'Ecofi.

On peut également mesurer la part de l'ESG chez Ecofi avec les deux ratios suivant :

- 7,8 % équivalent temps plein pour la recherche et l'analyse ESG par rapport à l'effectif global ;
- 11,7 % du budget global de fourniture de données, recherche et analyse pour le budget consacré aux données environnementales, sociales et de qualité de gouvernance.

B. Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes de l'entité

En 2022, l'embauche d'un alternant consacré à l'analyse ESG a été validée.

Des nouveaux prestataires de données et de recherche sur la biodiversité et les ODD devraient être contractualisés.

Une action de formation de l'ensemble des salariés sur les processus ISR, climatiques et le traitement de la biodiversité sera à minima entrepris une fois par an.

Le chapitre IX intitulé, un plan d'amélioration continu reprend les principaux projets de développement ESG à court et moyen terme.

III. GOUVERNANCE DE L'ESG AU SEIN DE L'ENTITE FINANCIERE

A. Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance

En 2006, Ecofi a constitué un Comité éthique qui contribue à éclairer la politique de gestion sur les enjeux clés en matière d'ISR et de finance solidaire. Le Comité, devenu en 2020 Comité Ethique et de mission, est composé par 11 experts sur les enjeux ESG. Le comité contrôle le respect de la mission d'Ecofi et émet des avis et des recommandations sur les questions éthiques, dont le processus ISR et les activités de vote et dialogue avec les sociétés. Il présente à titre d'information au Conseil de surveillance le rapport de mission.

B. Inclusion des facteurs ESG dans la politique de rémunération

En ligne avec le règlement UE 2019/2088 SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), la politique de rémunération variable des salariés et des mandataires sociaux d'Ecofi prend également en compte l'intégration de facteurs ESG. Sur une base annuelle, les gérants des fonds d'Ecofi sont évalués entre autres critères sur leur capacité à respecter le processus ISR d'Ecofi. De même, la politique de rémunération variable des mandataires sociaux, comprend un indicateur sur le niveau d'alignement des fonds ouvert d'Ecofi avec le scénario climatique SDS (*Sustainable Development Scenario 1,5°*) de l'AIE d'ici 2050. Le respect de ce critère est évalué par le Comité des rémunérations.

C. Intégration des critères ESG dans le règlement interne du conseil de surveillance de l'entité

Ecofi ne mentionne pas de critères ESG dans le règlement interne du conseil de surveillance. Le conseil reste cependant informé en permanence de l'évolution des pratiques et enjeux attrayant aux aspects ESG.

Les évolutions concernant le processus ISR et la politique d'engagement d'Ecofi sont proposées par le Département du développement éthique et solidaire et soumises systématiquement au Comité Ethique et de Mission, et enfin validées par le Comité de Direction.

IV. Informations sur la stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre

A. Périmètre des entreprises concernées par la stratégie d'engagement

Nous prenons en compte les questions ESG dans nos politiques et pratiques d'actionnaires grâce à la mise en œuvre d'une **politique d'engagement** (vote et dialogue) exigeante et constructive avec les entreprises.

Nous sommes convaincus que le vote des actionnaires en Assemblée générale et le dialogue avec les entreprises sont essentiels afin de les encourager à progresser dans la prise en compte des enjeux ESG de leur activité.

Nous pratiquons un vote :

- sans condition de détention d'un seuil minimal du capital ;
- à l'ambition socialement responsable et mis en œuvre par le département ISR pour tous nos OPC

- avec un soutien récurrent au dépôt de résolutions externes d'actionnaires, par exemple :
 - séparation des fonctions de Directeur général et de Président ;
 - rapport de gestion des risques environnementaux et sociaux.

Nous pratiquons un dialogue de manière **individuelle**, en questionnant régulièrement le management des entreprises concernant les points d'amélioration des politiques de responsabilité sociale et leurs implications dans des épisodes controversés. Nous pratiquons également un **dialogue collectif** en participant à des coalitions d'actionnaires qui interpellent les entreprises sur des enjeux ESG majeurs et sur les controverses auxquelles elles font face (incidents de pollution, respect des droits de l'Homme, corruption, blanchiment d'argent, etc.).

A. Présentation de la politique de vote



Notre [Politique d'engagement](#) définit les principes que nous appliquons dans l'exercice de nos droits de vote.

Notre [Rapport de vote et de dialogue](#) détaille l'exercice de nos droits de vote, nos principes de dialogue, les entreprises rencontrées et les thématiques des dialogues menés avec elles.

B. Bilan de la stratégie d'engagement sur le dialogue

i. Le dialogue individuel avec les entreprises

En 2021, Ecofi a dialogué avec **11 sociétés** : AMG, ANSYS, ASML, Befesa, Ceres Power, Corbion, EDP Renovaveis, Nidec, Prysmian, Renault, Total.

Le dialogue s'est concentré sur les impacts des produits sur la transition énergétique, les points d'amélioration des politiques de responsabilité sociale et de gouvernance et sur leur implication dans des épisodes controversés, identifiés à travers l'analyse ESG d'Ecofi. Au total, le département ISR d'Ecofi a posé **104 questions** concernant les thématiques suivantes :

- **AMG** : part des produits à fort leviers d'impact environnementaux, émissions de gaz à effet de serre, création d'emploi, analyse de cycle de vie et émissions évitées des produits, pratiques de gouvernance ;
- **ANSYS** : impact environnemental des produits, émissions de gaz à effet de serre, stratégie climatique et développement de partenariats universitaires.
- **ASML** : cycle de vie des produits, gestions des matériaux, consommation énergétique des produits, pratiques de gouvernance ;
- **Befesa** : création d'emploi, émissions évitées, analyses de cycle de vie des produits, pratiques de gouvernance et implémentation de la stratégie RSE ;
- **Ceres Power** : émissions évitées, relations avec les salariés, analyses de cycle de vie des produits, pratiques de gouvernance et implémentation de la stratégie RSE ;
- **Corbion** : impact environnemental des produits, alignement avec la Taxonomie UE, intensité carbone, création d'emploi ;
- **EDP Renovaveis** : partage de la valeur avec les salariés, émissions évitées, analyses de cycle de vie des produits, pratiques de gouvernance et implémentation de la stratégie RSE ;
- **Nidec** : émissions de gaz à effet de serre, partage de la valeur avec les salariés, pratiques de gouvernance et implémentation de la stratégie RSE ;
- **Prysmian** : pratiques de gouvernance, résolutions prévues par l'AG 2021 ;
- **Renault** : respect des droits humains et impacts environnementaux dans l'approvisionnement en cobalt ;
- **Total** : résolutions prévues par l'AG 2021, stratégie climatique, implication dans des controverses (droits de l'Homme, impact sur la biodiversité, responsabilité fiscale).

ii. Le Dialogue collaboratif - Coalitions d'investisseurs

Concernant le dialogue collectif, Ecofi a participé à **19 initiatives** en 2021, coordonnées par ses réseaux internationaux de finance responsable, comme Shareholders for Change (SfC), les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI), le CDP, Access to Medicine Foundation (ATM) et le Forum pour l'Investissement Responsable (FIR).

Ces 19 initiatives ont permis à Ecofi de contacter **149 sociétés** différentes investies par ses fonds. Les 19 initiatives de dialogue collectif se sont focalisées sur la transition énergétique / biodiversité, les droits de l'Homme et la responsabilité fiscale.

TRANSITION ENERGETIQUE / BIODIVERSITE

Lettre aux banques sur la biodiversité et le climat

Ecofi a participé à une initiative d'engagement de l'ONG anglaise ShareAction qui a réuni 115 investisseurs représentant 4 200 milliards de dollars. En vue de la COP26 de Glasgow, cette initiative vise à interpeller 63 grandes banques internationales, dont 24 investies par les fonds d'Ecofi, sur plusieurs enjeux, comme la biodiversité, les énergies fossiles et leurs stratégies climat. La lettre demande aux banques 5 actions, dont la publication des objectifs à court terme liés au climat, l'intégration dans leur stratégie climatique du scénario "zéro émission" de l'AIE et l'abandon du charbon d'ici 2030.

Initiative sur la déforestation en Amazonie

Ecofi a soutenu une initiative d'engagement lancée par Ethos, membre suisse de Shareholders for Change, auprès de 7 sociétés, dont 2 investies par nos fonds (Ahold Delhaize, Carrefour), fortement exposées au risque de favoriser la déforestation dans l'Amazonie brésilienne.

La lettre envoyée et signée par Ecofi demande aux sociétés d'adopter 6 bonnes pratiques sur ce sujet, notamment la mise en place d'une politique de « non-déforestation » qui, à travers un système de surveillance et de vérification, permette d'identifier et de tracer systématiquement les risques de déforestation dans leurs opérations et dans leurs chaînes d'approvisionnement.

Campagne pour la transparence 2021

Comme en 2020, Ecofi a rejoint l'initiative « *Non-Discloser campaign* » du CDP. Chaque année le CDP demande à plus de 7 500 entreprises de répondre à un questionnaire sur leur impact sur le changement climatique, l'eau et les forêts, mais seules 2 500 d'entre elles, répondent à ces enquêtes. A travers cette initiative Ecofi, auprès de 594 membres du CDP représentant 12 trillions de dollars, a contacté 65 entreprises non répondantes investies dans ses fonds pour les inciter à fournir des informations plus détaillées.

Campagne 2021 Science-Based Targets

Ecofi participe à la campagne 2021 du CDP "*Science Based Targets*", qui appelle 1616 entreprises, dont 78 investies par les fonds d'Ecofi, à se fixer des objectifs de réduction des émissions afin de s'aligner sur la trajectoire 1,5°C et atteindre des émissions nettes zéro dans la chaîne de valeur au plus tard en 2050. L'initiative est soutenue par 220 investisseurs représentant 29,3 trillions de dollars.

Initiative sur la mobilité durable

Ecofi soutient le dialogue « *EV100* », coordonné par l'ONG anglaise Share Action, qui a pour objectif d'accompagner les sociétés pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre de leur mobilité et électrifier les transports. A travers cette initiative, Ecofi a contacté 11 entreprises dans lesquelles elle est investie : Allianz, AXA, Carrefour, Continental, Danone, Deutsche Telekom, Engie, Orange, Sanofi, SAP, Veolia.

Dialogue avec Hannover RE

Ecofi, avec la collaboration de Bank für Kirche und Caritas eG, membre allemand de Shareholders for Change, a apporté son soutien au dialogue avec Hannover RE concernant plusieurs enjeux ESG, dont la transition énergétique en termes de soutien au secteur des énergies fossiles, leur stratégie ISR dans leur gestion d'actifs et leur politique de ressources humaines pendant la crise du Covid.

Dialogue avec Intesa San Paolo

En collaboration avec l'ONG RE Common et Shareholders for Change, Ecofi a envoyé deux questions pour l'Assemblée générale 2021 d'Intesa Sanpaolo, concernant la politique de la société sur le financement au secteur du charbon. Cette action a été menée pour sensibiliser la société sur l'importance de la sortie de la banque de ce secteur, en particulier pour les nouveaux projets.

Dialogue avec Total

Ecofi a signé avec 33 investisseurs une déclaration d'investisseurs rédigée par Climate Action 100+ et adressée à Total. L'initiative demande au Conseil d'administration de Total plus de transparence et des clarifications sur sa stratégie de réduction des émissions, notamment les scope 3, et concernant son engagement pour une neutralité

carbone d'ici 2050.

Dialogue avec Engie

Ecofi a signé avec 14 investisseurs une lettre rédigée par Climate Action 100+ adressée à Engie. A travers cette lettre, les investisseurs signalent plusieurs actions nécessaires pour améliorer la trajectoire de la société afin de respecter l'Accord de Paris et demandent de mieux détailler leur plan de réduction des émissions. L'initiative fait suite au dépôt d'une résolution d'actionnaires sur le climat, retirée avant l'AG.

Dialogue avec Heidelberg Cement

Ecofi a participé à une initiative de dialogue collectif organisée par la coalition d'actionnaires Climate Action 100+ avec Heidelberg Cement sur différents enjeux, dont la stratégie climat de la société et ses activités de lobbying.

DROITS DE L'HOMME

Attentes des investisseurs sur le respect des droits de l'Homme

Ecofi soutient une initiative coordonnée par les PRI, qui prévoit d'envoyer une lettre aux sociétés de l'indice FTSE 350 qui ne sont pas conformes aux exigences de transparence prévues par la loi anglaise sur le travail forcé (*Modern Slavery Act*). Cette loi du 2015 oblige toutes les entreprises de plus d'une certaine taille opérant au Royaume-Uni de rendre compte de leur approche pour détecter et éliminer l'esclavage moderne dans leurs chaînes d'approvisionnement. A travers cette initiative, les investisseurs sensibilisent les sociétés à identifier les domaines de leurs activités les plus à risque de violations des droits de l'Homme et de réduire les risques légaux et de réputation. Cette initiative a regroupé 97 investisseurs institutionnels représentant plus de 7,8 billions de livres sterling d'actifs sous gestion. L'initiative concerne 89 sociétés, dont 2 investies par Ecofi : Redrow et HSBC.

Attentes des investisseurs sur la diversité

Ecofi a signé au côté des PRI des Nations Unies une déclaration d'investisseurs coordonnée par la fondation As You Sow, visant à demander des informations récentes et précises concernant les politiques, les pratiques et les résultats en matière de diversité sur le lieu de travail. La lettre, signée par 125 investisseurs représentant 4,6 trillions de dollars, a été envoyée aux sociétés de l'indice américain Russell 1000, dont 74 sont actuellement investies par Ecofi.

Attentes des investisseurs sur le travail forcé

Avec Shareholders for Change (SfC), Ecofi soutient une initiative coordonnée par *Investor Alliance for Human Rights*, qui demande aux sociétés des secteurs des énergies solaires, de l'IT et du textile de contrôler leurs fournisseurs concernant l'implication dans le travail forcé, notamment dans la région ouïgoure en Chine. En particulier, la lettre demande aux sociétés de tracer une cartographie de leur chaîne de valeur et de démontrer les mesures prises pour se désengager des relations commerciales avec les fournisseurs accusés de travail forcé dans la région ouïgoure. L'initiative est soutenue par 60 investisseurs, représentant plus de 6 500 milliards de dollars d'actifs sous gestion, et elle concerne 68 sociétés, dont 14 investies par Ecofi : Adidas, Alstom, Apple, Coca-Cola, Engie, Inditex, General Motors, Kering, LVMH, Microsoft, Siemens, Siemens Gamesa Renewable Energy, Thermo Fisher Scientific et Walt Disney Company.

Campagne 2021 sur l'accès aux médicaments

Ecofi soutient, auprès de plus de 100 investisseurs représentant \$14 trillions des encours, l'initiative de la fondation Access to Medicine concernant l'ODD 3 (Santé et bien-être pour tous) de l'ONU : ce projet d'engagement de long terme enjoint les investisseurs à dialoguer avec les 20 sociétés, dont 8 investies par les fonds d'Ecofi recensées par l'index d'Access to Medicine sur l'enjeu de l'accès aux médicaments, notamment dans les pays en développement. En effet, il s'agit d'analyser des critères tels que la tarification, les brevets ou les efforts de R&D de ces entreprises, en ligne avec les recommandations émises dans l'Access to Medicine Index.

Initiative sur les conditions sociales des maisons de retraites

Ecofi a participé à une initiative de dialogue, coordonnée par UNI Global Union, fédération syndicale internationale, avec 17 sociétés actives dans le secteur des maisons de retraites, dont 2 actuellement dans lesquelles Ecofi investit : Korian et Orpea. L'initiative demande aux sociétés de se munir de mesures concrètes pour améliorer les conditions sociales de leurs employés, la gestion des effectifs et le traitement des patients. L'initiative prévoit des dialogues en 2021 et 2022 et l'application d'une grille d'indicateurs ad hoc. L'initiative est soutenue par 95 investisseurs représentant 3,3 trillions de dollars.

Dialogue sur l'implication dans des controverses

A travers Forma Futura, membre suisse du réseau de Shareholders for Change, Ecofi a contacté 4 sociétés investies, Nokia, Adidas, Red Electrica et Sanofi, pour leur demander d'explications concernant l'implication dans plusieurs controverses liées notamment au non-respect des droits de l'Homme, violations des droits syndicaux, impact négatif sur le changement climatique et sur la biodiversité. Les controverses ont été évaluées à travers

l'analyse ESG de RepRisk. L'initiative engage les sociétés concernant les mesures mises en place pour éviter l'implication dans d'autres incidents similaires en future.

Dialogue avec BMW

En tant que membre de Shareholders for Change, Ecofi a participé au dialogue avec BMW, concernant plusieurs enjeux ESG, dont le contrôle des standards de responsabilité sociale dans la chaîne d'approvisionnement des métaux rares, en particulier liés au respect des droits de l'Homme.

Dialogue avec ThyssenKrupp

Ecofi, avec la collaboration de Bank für Kirche und Caritas eG, membre allemand de Shareholders for Change, a apporté son soutien au dialogue avec ThyssenKrupp, concernant notamment la vente des armements à des pays impliqués dans des accusations de violation des droits de l'Homme.

RESPONSABILITE FISCALE

Campagne de questions écrites au CAC 40

Comme en 2020, Ecofi, en tant que membre de la Commission de dialogue et engagement du FIR, soutienne la campagne 2021 de 13 questions écrites adressées à l'ensemble des entreprises du CAC 40. Les questions concernent différents sujets ESG, dont la responsabilité fiscale, la transition énergétique, les relations avec les salariés et la parité H/F. Les réponses à ces questions vont donner lieu à une analyse et à une étude publique. A travers cette initiative, Ecofi a contacté 38 entreprises investies par ses fonds.

iii. Le dialogue avec les institutions

En 2021, Ecofi a participé à **6 initiatives** de dialogue avec les institutions :

Lettre au Parlement Européen sur la transparence fiscale

Ecofi a signé une lettre rédigée par le PRI des Nations Unies et adressée à la Commission des affaires économiques et monétaires du Parlement Européen, concernant les obligations de transparence en termes de fiscalité à respecter au sein de l'UE. La lettre, signée par 37 investisseurs représentant 5,6 trillions de dollars, recommande que la prochaine réglementation européenne demande aux sociétés de publier des informations économiques et financières désagrégées concernant tous les pays d'opération, dont les impôts payés pays par pays. Ce niveau de transparence permettrait aux investisseurs de mieux évaluer les engagements des entreprises contre l'évasion fiscale, de prendre en compte les risques et les opportunités fiscales dans leurs portefeuilles et de fournir une visibilité des transactions à haut risque.

Déclaration des investisseurs en faveur d'une réponse mondiale efficace, juste et équitable à la Covid 19

Ecofi, auprès de 153 investisseurs représentant plus de 14 000 milliards de dollars d'actifs sous gestion, a signé une déclaration coordonnée par la fondation Access to Medicine concernant la nécessité d'une réponse mondiale efficace, juste et équitable à la Covid 19.

Les investisseurs incitent les gouvernements des pays du G7 et du G20 à mettre en place de mesures concrètes pour garantir un accès juste et équitable aux vaccins et aux médicaments pour la Covid 19 pour les pays en développement. Les investisseurs soulignent la profonde injustice entre le niveau de population vaccinée dans les pays développés par rapport à celui des pays en développement, et ils incitent à une approche plus coordonnée en termes de distribution au niveau mondiale, avec notamment l'appui des sociétés pharmaceutiques.

Lettre aux gouvernements pour les inciter à mettre en œuvre l'accord de Paris

Ecofi a signé la lettre « *2021 Global Investor Statement to Governments On Climate Change* » des PRI, CDP, du CERES et de l'IIGC, adressée aux gouvernements des pays du G20 pour les inciter à mettre en œuvre l'accord de Paris. La lettre, signée par 733 investisseurs institutionnels représentant 52 trillions de dollars, propose cinq grands axes d'actions, dont la mise en œuvre des politiques nationales pour atteindre des objectifs ambitieux, à travers notamment la suppression des subventions aux combustibles fossiles et l'abandon progressif de la production d'électricité à partir de charbon. La lettre encourage les gouvernements à s'assurer que les plans de relance économique post Covid soutiennent la transition vers des émissions zéro.

Lettre à la SEC sur les risques climatiques

Ecofi a signé une lettre, auprès de 180 investisseurs représentant 2 700 milliards de dollars, adressée à la SEC (*Securities and Exchange Commission*), l'organisme américain de réglementation et contrôle des marchés financiers, afin de rendre obligatoire la publication d'informations sur le climat par les sociétés. A travers cet initiative, les signataires soulignent à la SEC l'importance de la prise en compte des risques économiques liés au changement climatique et de leurs impacts sur la valeur des actifs. La publication obligatoire d'informations complètes et comparables sur le climat, comme les émissions directes et indirectes (scope 1, 2, 3) et les stratégies mises en place pour les réduire sur le long terme, aiderait les investisseurs à mieux évaluer et gérer les risques et les opportunités liées au climat au sein de leurs portefeuilles. L'initiative a été coordonnée par CERES, un réseau

d'investisseurs et d'ONG actifs sur les enjeux du climat.

Lettre à la Commission Européenne sur le devoir de vigilance

Ecofi a signé, aux côtés de 94 investisseurs représentant 6,3 trillions de dollars d'encours sous gestion, une lettre rédigée par l'*Investor Alliance for Human Rights*, membre d'ICCR. Envoyée à la Commission européenne, elle concerne la future réglementation européenne sur le Devoir de vigilance. A travers cette lettre, les investisseurs soulignent l'importance de la mise en place d'une loi rigoureuse qui impose une due diligence complète aux sociétés européennes publiques et privées en matière de droits de l'Homme et d'environnement : cette due diligence permettrait aux investisseurs de mieux identifier les principaux risques ESG au sein de leurs portefeuilles.

Alliance européenne pour une relance verte

Ecofi a signé un « call to action » pour inciter l'administration américaine Biden-Harris et les Etats-Unis à adopter un objectif climatique de réduction d'au moins 50% des émissions de GES d'ici 2030, par rapport aux niveaux de 2005. L'initiative a été lancée par Pascal Canfin, Président de la commission de l'Environnement du Parlement européen. Cette action a été soutenue par Ecofi suite à sa participation en 2020 à l'« *Alliance européenne pour une relance verte* », initiative qui regroupe 270 acteurs, entre décideurs politiques, chefs d'entreprise, syndicats, ONG et groupes de réflexion, et permettant de proposer des solutions d'investissement verts durables afin de relancer l'économie après la crise du Covid 19. Le texte a été publié à l'occasion du sommet sur le Climat organisé par les Etats-Unis le 22 avril 2021.

C. Bilan de la politique de vote

En 2021 Ecofi a exercé ses droits de vote dans 301 Assemblées générales. Ces 301 Assemblées générales ont comporté un total de 4 561 résolutions soumises aux votes des actionnaires.

Nous avons voté « contre » 38 % des résolutions, à comparer avec le taux moyen de votes « contre » des sociétés de gestion françaises qui se situe à 19 % (source : AFG, rapport 2020). Le principal objet des votes d'opposition aux résolutions des entreprises concerne la nomination des membres du Conseil d'administration suivi de la rémunération des dirigeants.

Ecofi a soutenu 111 résolutions des actionnaires minoritaires en faveur d'une bonne gouvernance et d'une gestion responsable des impacts environnementaux et sociaux. Les exemples les plus emblématiques de résolutions soutenues ont été :

ENVIRONNEMENT

- la publication d'un rapport concernant les impacts sur le changement climatique pour Union Pacific Corporation;
- la publication d'un rapport sur l'utilisation du plastique pour Amazon.com.

SOCIAL

- l'adoption d'une politique et la publication d'un rapport sur la parité hommes/femmes pour American Express Company, Nike, Tesla ;
- la publication du ratio des rémunérations entre hommes et femmes pour Amazon.com, Cigna Corporation, Microsoft Corporation, Nike ;
- l'adoption d'une politique sur la non-discrimination raciale pour Amazon.com, Bank of America Corporation, First Solar, JPMorgan Chase, Microsoft Corporation, PayPal Holdings, Union Pacific Corporation ;
- la publication d'un rapport sur l'accès aux médicaments pour Merck & Co ;
- la mise en place d'une évaluation du respect des droits de l'Homme dans la chaîne d'approvisionnement du coton pour Nike ;
- la mise en place d'une évaluation du respect des droits de l'Homme dans la chaîne d'approvisionnement du cobalt pour Tesla ;
- la publication d'un rapport sur l'utilisation du sucre dans ses produits et sur son impact sur la santé des clients pour Coca Cola Company ;
- la publication d'un rapport sur le harcèlement des salariées pour Microsoft Corporation, Tesla.

GOVERNANCE

- la réduction du seuil de contrôle des actionnaires pour la convocation d'une assemblée générale extraordinaire pour Amazon.com, American Express Company, Bank of America Corporation, Becton, Dickinson and Company, Cigna Corporation, CVS Health Corporation, Danaher Corporation, Edwards

Lifesciences Corporation, Equinix, JPMorgan Chase & Co, Merck & Co., NextEra Energy, PayPal Holdings, Quest Diagnostics Incorporated, Synopsys, Visa, Stryker Corporation, Thermo Fisher Scientific. ;

- la nomination d'un président indépendant pour Amazon.com, Applied Materials, CVS Health Corporation, JPMorgan Chase & Co., Square, XPO Logistics ;
- l'augmentation de la transparence et l'utilisation de critères de RSE pour le calcul de la rémunération variable du management pour Apple, Applied Materials, Netflix, Visa ;
- la publication d'un rapport sur les donations aux partis politiques pour JPMorgan Chase & Co., Netflix, Square, Nike;
- la publication d'un rapport sur les activités de lobbying pour Amazon.com, XPO Logistics, Microsoft Corporation ;
- l'adoption d'une politique pour nommer un représentant des salariés dans le conseil d'administration pour Amazon.com, Edwards Lifesciences Corporation ;
- la transformation du statut pour devenir une société d'intérêt public (Public Benefit Corporation) pour Salesforce.com ;
- la publication d'un rapport sur les pratiques anticoncurrentielles pour Amazon.com ;
- la réduction du pay ratio entre la rémunération du PDG et la rémunération médiane des salariés pour Mondelez International, Inc.;
- la publication d'un rapport sur l'implication des salariés dans la gouvernance pour Stryker Corporation ;
- la suppression des actions à droit de vote double pour Square.

Enfin, en 2021, Ecofi a engagé un projet de dépôt de résolution pour l'AG du 20 mai 2021 d'Engie. La résolution, menée par la coalition Climate Action 100+ et soutenue par 14 investisseurs européens, vise à modifier le statut d'Engie afin d'y inclure une disposition précisant que le rapport de gestion comprend, outre les informations requises légalement, la présentation de la stratégie pour devenir neutre en carbone d'ici 2050. La résolution n'a pas réussi à réunir le nombre de titres nécessaires à l'inscription à l'AG.

D. Décisions prises en matière de stratégie d'investissement, notamment en matière de désengagement sectoriel

Concernant les entreprises, tous les OPC ouverts d'Ecofi appliquent les exclusions suivantes:

- Émetteurs dont le siège social est enregistré dans un paradis fiscal ;
- entreprises impliquées dans la production des 9 catégories d'armes controversées (bombes à sous-munitions, mines anti-personnel, armes d'uranium appauvri, armes chimiques, armes de fragments non-déTECTABLES, armes incendiaires, armes au laser aveuglantes, armes biologiques, armes à phosphore blanc);
- entreprises impliquées dans les jeux d'argent, la production de tabac, l'extraction de charbon et la production d'énergie liée au charbon, l'extraction de pétrole, le raffinage et la production d'énergie liée au pétrole ;
- Entreprises impliquées dans 6 catégories d'énergies fossiles non conventionnelles (sables bitumineux / schiste argileux, forage en Arctique, offshore très profond, méthane de houille / gaz de houille, hydrates de méthane, pétrole / gaz par fracturation hydraulique);
- sociétés avec des notations ESG insuffisantes conformément au niveau d'intensité ISR;
- sociétés impliquées dans des controverses graves conformément au niveau d'intensité ISR.

Concernant les Etats, tous les OPC ouverts appliquent les exclusions suivantes:

- Etats désignés comme des paradis fiscaux ;
- Etats avec des notations ESG insuffisantes conformément au niveau d'intensité ISR;
- Etats ne faisant pas preuve de la mise en place du cadre législatif et social suffisant au développement de la démocratie.

V. INFORMATIONS RELATIVES A LA TAXONOMIE EUROPEENNE ET AUX COMBUSTIBLES FOSSILES

Pourcentage de chiffre d'affaire moyen aligné avec la taxonomie des entreprises présentes dans les fonds d'Ecofi	6,37%
Pourcentage de chiffre d'affaire éligible moyen à la taxonomie des entreprises présentes dans les fonds d'Ecofi	27,80%
Encours détenus par les fonds d'Ecofi dans des entreprises ayant un pourcentage de chiffre d'affaire dans le secteur des combustibles fossiles	10,6% des encours totaux soit 776 732 257 euros

Les montants en euros et le pourcentage des encours donnés dans le tableau ci-dessus sont calculés pour l'ensemble des encours d'Ecofi provenant des fonds ouverts, mandats et fonds dédiés.

A l'instar les encours estimés dans le secteur des combustibles fossiles prennent en compte les combustibles fossiles suivantes : pétrole, gaz et charbon. Ils concernent la chaîne de valeur suivante : extraction, raffinage, transport, génération d'énergie.

VI. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris

Pour favoriser une économie bas-carbone et réduire les risques de transition climatique, Ecofi applique plusieurs critères concernant les changements climatiques à travers ses stratégies ISR.

- **Sélection ESG** : les notations ESG calculées par Ecofi considèrent la thématique du changement climatique et l'intègre donc dans son modèle d'analyse. Parmi les principaux indicateurs nous citons le niveau d'émissions atmosphériques et le développement des produits aux impacts environnementaux significativement réduits.
- **Gestion des controverses** : la notation controversée des émetteurs prend en compte la survenance d'incidents, d'accidents, de controverses ou de condamnations qui indiquent que les entreprises ne gèrent pas convenablement leurs émissions atmosphériques et stratégies climatiques par exemple. Les émetteurs ayant des notes controversées élevées (entre 4 et 5/5) peuvent être exclus des fonds d'Ecofi.
- **Thématique ESG** : certains fonds thématiques d'Ecofi sont investis dans des sociétés impliquées dans le développement de solutions à impact environnemental positif contribuant à la transition énergétique et écologique.
- **Exclusion** : Ecofi exclut les sociétés impliquées dans l'extraction du charbon et dans la production d'énergie liée au charbon, l'extraction de pétrole, le raffinage et la production d'énergie liée au pétrole ; Ecofi exclut aussi les entreprises impliquées dans 6 catégories d'énergies fossiles non conventionnelles (sables bitumineux / schiste argileux, forage en Arctique, offshore très profond, méthane de houille / gaz de houille, hydrates de méthane, pétrole / gaz par fracturation hydraulique).
- **Engagement** : Ecofi soutient plusieurs initiatives de vote et de dialogue qui contribuent au respect de l'objectif de limitation du réchauffement climatique et de la transition énergétique et écologique).
- **Impact Investing** : les fonds solidaires d'Ecofi investissent dans des entreprises engagées dans la protection de l'environnement et de la biodiversité.
- **Intégration ESG** : tous les gérants et analystes d'Ecofi ont accès aux données concernant les impacts environnementaux directs et indirects des émetteurs pour qu'ils puissent les prendre en compte dans leurs décisions d'investissement. Les gérants des fonds ISR doivent respecter les critères ESG prévus par

le processus ISR. Les fonds ISR d'Ecofi intègrent l'intensité carbone, calculée avec les émissions scope 1, 2 et 3, parmi les objectifs de la gestion, en étant systématiquement inférieure à celle de leur univers ESG.

Pour améliorer l'impact des portefeuilles sur le changement climatique sur le long terme, en juin 2021 Ecofi a décidé d'adopter une stratégie de sortie totale des énergies fossiles d'ici 2050. Ecofi a décidé plus précisément d'exclure d'ici 2050 toutes les sociétés impliquées dans les énergies fossiles, gaz y compris, dès le premier euro de chiffre d'affaires.

Pour plus de précision sur le sujet, se reporter au point IX « Plan d'amélioration ».

VII. INFORMATIONS SUR LA STRATEGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIES A LA BIODIVERSITE

La stratégie d'alignement sur les objectifs internationaux de préservation de la biodiversité

En cohérence avec le processus ISR, Ecofi met en œuvre des actions pour protéger la biodiversité via :

- La **notation ESG des émetteurs** qui prend en compte un sous-critère spécifique sur la biodiversité. Ce critère vise à évaluer l'engagement de l'entreprise à prévenir les risques de mise en danger de la biodiversité en identifiant les impacts des activités des entreprises sur la biodiversité, et à établir des systèmes d'évaluation pour évaluer la santé des écosystèmes touchés et la manière dont la société évite ou réduit l'exploitation des écosystèmes sensibles.
- La **note controversée des émetteurs** qui prend en compte la survenance d'incidents, d'accidents, de controverses ou de condamnations qui indiquent que les entreprises ne gèrent pas convenablement leurs risques en termes de biodiversité. Les émetteurs ayant des notes controversées élevées (entre 4 et 5/5) peuvent être exclus des fonds d'Ecofi.
- Les **dialogues individuels et collectifs** avec les sociétés investies concernant leurs politiques et performances ESG, dont celles spécifiques sur la biodiversité :
 - En 2021 Ecofi a notamment dialogué avec Total sur des controverses liées à la biodiversité et son approvisionnement en huile de palme issue de la déforestation pour sa raffinerie de La Mède ;
 - Ecofi a également participé à 2 initiatives de dialogue collectif sur le sujet :
 - une initiative d'engagement de l'ONG anglaise ShareAction qui a réuni 115 investisseurs représentant 4 200 milliards de dollars. En vue de la COP26 de Glasgow, cette initiative vise à interpeller 63 grandes banques internationales, dont 24 investies par les fonds d'Ecofi, sur plusieurs enjeux, comme la biodiversité, les énergies fossiles et leurs stratégies climat. La lettre demande aux banques 5 actions, dont la publication des objectifs à court terme liés au climat, l'intégration dans leur stratégie climatique du scénario "zéro émission" de l'AIE et l'abandon du charbon d'ici 2030.
 - une initiative d'engagement lancée par Ethos, membre suisse de Shareholders for Change, auprès de 7 sociétés, dont 2 investies par nos fonds (Ahold Delhaize, Carrefour), fortement exposées au risque de déforestation dans l'Amazonie brésilienne. La lettre envoyée et signée par Ecofi, demande aux sociétés d'adopter 6 bonnes pratiques sur ce sujet, notamment la mise en place d'une politique de « non-déforestation » qui, à travers un système de surveillance et de vérification, permet d'identifier et de tracer systématiquement les risques de déforestation dans leurs opérations et dans leurs chaînes d'approvisionnement.

Pour plus de précision sur le sujet, se reporter au point IX « Plan d'amélioration ».

VIII. INFORMATIONS SUR LES DEMARCHES DE PRISE EN COMPTE DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES :

Nous sommes convaincus que la prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG), associée à l'analyse de critères financiers dans le choix d'investissement permet une évaluation plus exhaustive des opportunités et du niveau de risque car les entreprises les plus

responsables ont une meilleure maîtrise de leurs risques à long terme.

Le risque ESG est lié à la prise en compte de risques dont la réalisation pourrait entraîner des pertes non anticipées susceptibles d'affecter la performance des fonds. Ces risques peuvent résulter d'événements « climat » résultant du changement climatique, d'événements sociaux (par exemple, l'inégalité, l'inclusion, les relations de travail, la prévention des accidents, l'investissement dans le capital humain, le changement de comportement des clients, la qualité et la sécurité des produits, les pratiques de vente, etc.) ou de gouvernance (par exemple, les violations importantes et récurrentes des accords internationaux, les problèmes de corruption, etc).

La société de gestion a intégré l'identification et l'évaluation des risques ESG dans ses décisions d'investissement de plusieurs manières à travers :

- l'application de son processus ISR : la société de gestion a mis en place (i) une politique d'exclusion qui prévoit notamment des exclusions sectorielles, l'exclusion des paradis fiscaux et des émetteurs controversés et, (ii) une analyse de la performance ESG des émetteurs avec une surpondération des indicateurs de résultats et une surpondération de 4 critères à fort impact ESG à travers la Touche ECOFI (équilibre des pouvoirs ; relations responsables avec les clients et les fournisseurs ; responsabilité fiscale ; non-discrimination).
- la politique d'engagement : la société de gestion met en œuvre d'une politique d'impact et d'influence à travers le vote aux assemblées et le dialogue avec les sociétés. La société de gestion collabore avec les sociétés afin de les sensibiliser aux enjeux ESG de leur secteur d'activité, les pousser à davantage de transparence sur ces enjeux et les inciter à adopter les meilleures pratiques de leur secteur pour une meilleure gestion de leurs risques ESG. La politique d'engagement de la société de gestion est disponible sur son site internet ;
- les indicateurs d'impact ESG : la société de gestion Ecofi publie six indicateurs d'impact ESG qui évaluent a posteriori les impacts des entreprises détenues en portefeuille sur leur environnement et leurs parties prenantes à hauteur de l'investissement réalisé.

Les risques ESG peuvent être identifiés, surveillés et encadrés par la société de gestion en utilisant un processus qualitatif (processus ISR, politique d'impact et d'influence, indicateurs d'impact ESG) et dans le meilleur intérêt des investisseurs. Les impacts consécutifs à l'apparition d'un risque ESG peuvent être nombreux et varier en fonction du risque dont la réalisation est survenue mais également de la région et de la classe d'actifs impactés. Il n'existe aucune garantie que les risques ESG soient totalement neutralisés.

[Pour plus de précision sur le sujet et comprendre les améliorations à termes qu'Ecofi apportera à sa politique de risques ESG, se reporter au point IX « Plan d'amélioration ».](#)

IX. UN PLAN D'AMELIORATION CONTINUE

Les actions menées pour 2021

En 2021, Ecofi a renforcé son processus ISR à travers notamment les mesures suivantes, en vigueur à partir du 1 janvier 2022 :

- Amélioration de sa politique sur le charbon en renforçant l'exclusion des sociétés impliquées de 10 % à 5 % du CA ;
- Exclusion dès le premier euro des sociétés impliquées dans l'extraction de 6 catégories d'énergies fossiles non conventionnelles : sables bitumineux / schiste argileux, forage en Arctique, offshore très profond, méthane de houille / gaz de houille, hydrates de méthane, pétrole / gaz par fracturation hydraulique ;
- Exclusion des sociétés impliquées dans l'extraction de pétrole, le raffinage et la production d'énergie liée au pétrole, réalisant plus de 50 % de leur chiffre d'affaires dans ce secteur ;
- Modification de la stratégie de gestion d'Epargne Ethique Actions, en le transformant en fonds

aligné à 100 % selon le scénario SDS (1,5°C) de l'AIE ;

- Intégration de l'intensité carbone (calculée avec les émissions scope 1+2+3) parmi les objectifs de la gestion des fonds ISR.

Ces mesures ont reposé sur la mise en place d'un groupe de travail interne, composé par 8 salariés de 5 départements différents, et sur la collaboration du Comité éthique et de mission.

Les actions programmées pour 2022

1. Le processus ISR

- Ecofi continuera l'intégration de l'alignement avec les scénarios climatiques dans l'analyse de ses investissements.
- Ecofi prévoit d'élargir la gamme des fonds labellisés.
- Ecofi continuera l'amélioration de son modèle de reporting d'impact.
- Ecofi complètera le projet de refonte de son outil informatique de gestion interne des données ESG et d'impact.
- Ecofi mettra en place un groupe de travail afin de réfléchir à une meilleure intégration des risques ESG, physiques, de transition et de biodiversité conformément aux exigences de l'Article 29-LEC.

2. Le vote

- Début 2022, Ecofi a mis à jour la partie sur le vote de sa politique d'engagement pour la rendre plus rigoureuse notamment, concernant le climat. Par exemple, depuis janvier 2022 Ecofi vote contre les politiques climat des sociétés qui n'intègrent pas les émissions indirectes (scope 3).
- Comme prévu par sa politique d'engagement, en 2022, Ecofi votera aux assemblées des sociétés françaises et étrangères dont il détient des actions. Ecofi continuera d'appliquer sa politique qui envisage de promouvoir un comportement socialement responsable des entreprises détenues et de défendre l'intérêt à long terme de ses clients.

3. Le dialogue

- Ecofi continuera à engager un dialogue individuel approfondi et régulier avec quelques entreprises impliquées dans des controverses graves et considérées comme emblématiques pour la transition énergétique.
- Ecofi va continuer à avoir un rôle actif dans les coalitions d'actionnaires dont elle est signataire pour influencer les entreprises concernées en premier lieu par la transition énergétique.

Les actions envisagées à moyen, long termes

- Une stratégie à moyen long termes sur les objectifs internationaux de préservation de la biodiversité sera également adoptée à moyen long termes :
 - Ecofi s'engage à mesurer l'empreinte biodiversité de l'ensemble des actions et obligations détenues en direct par les fonds ISR à horizon 2025 ;
 - D'ici 2030, des mesures contraignantes visant à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité seront également envisagées ;
 - Enfin une analyse des principaux risques liés au sujet sera faite pour l'ensemble des portefeuilles d'ici 2025 avec l'élaboration d'un plan visant à réduire les pressions à horizon 2030.
- Ecofi a l'objectif de sortir définitivement du secteur du charbon d'ici 2028 et du pétrole et gaz d'ici 2050.
- Une stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris plus soutenue est envisagée avec la fixation d'objectifs quantitatifs sur les émissions de gaz à effet de serre à horizon 2030 revu tous les 5 ans jusqu'en 2050.

ECOFI

Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité
des Marchés Financiers sous le numéro GP97004

Société anonyme au capital de 7 111 836 € | 999 990
369 R.C.S. Paris | APE 66.30Z

22 rue Joubert - 75009 Paris | Téléphone : 33 (0) 1 44 88 39 00 | www.ecofi.fr

